

Projet d'Aliénation et Notice explicative

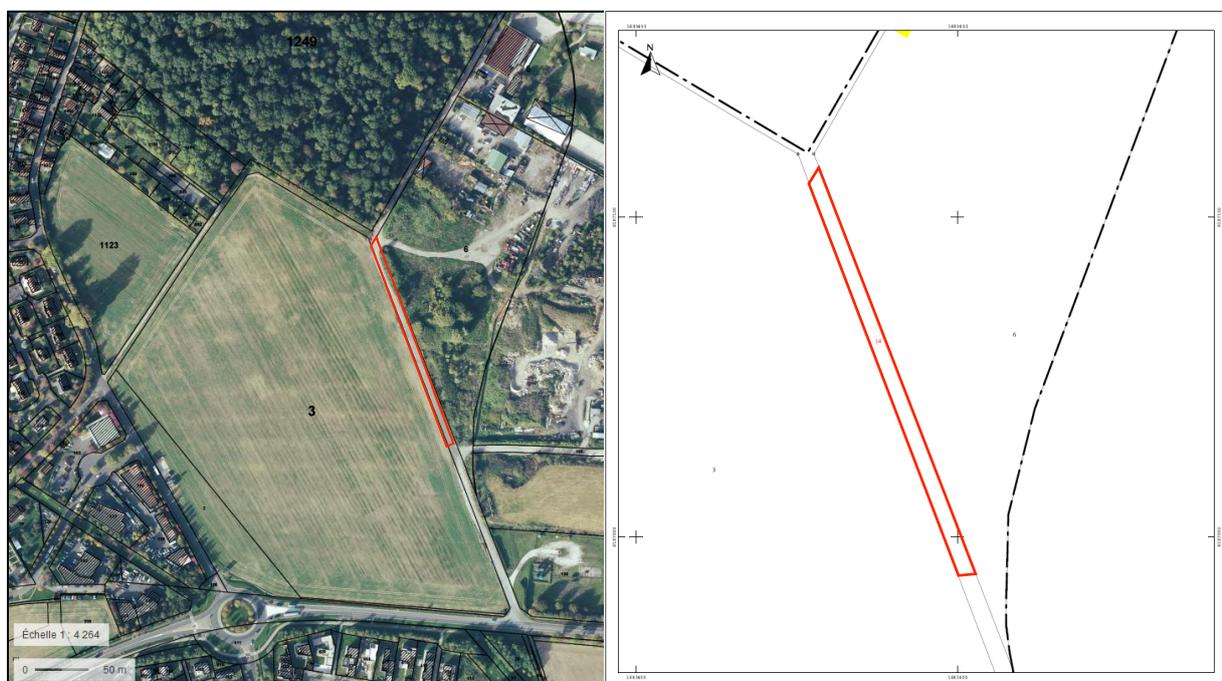
Objet de l'enquête publique

La Ville de Chalifert est propriétaire à titre privé du chemin rural dit des Bœufs, situé en zone 1AUa du PLU dans le périmètre de la ZAC du Clos des Haies Saint-Eloi.

Ce chemin rural permet aujourd'hui de relier la Route Départementale 934 à son extrémité sud et à la Route Départementale 5 à son extrémité nord.

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et l'aliénation d'une portion du chemin rural dit des Bœufs sur 195m linéaire environ, entre l'intersection avec le chemin rural dit du Clos Saint-Eloi et la parcelle YA 166 de la Commune de Coupvray (voir plans).

Cette portion, représentant une emprise de 1 489m², a fait l'objet d'une demande de modification du parcellaire cadastral, elle est désormais identifiée comme la parcelle ZI-14 du cadastre de Chalifert.



La désaffectation puis la cession de cette partie de chemin à l'Aménageur de la ZAC du Clos des Haies Saint-Eloi est nécessaire au développement de ladite ZAC.

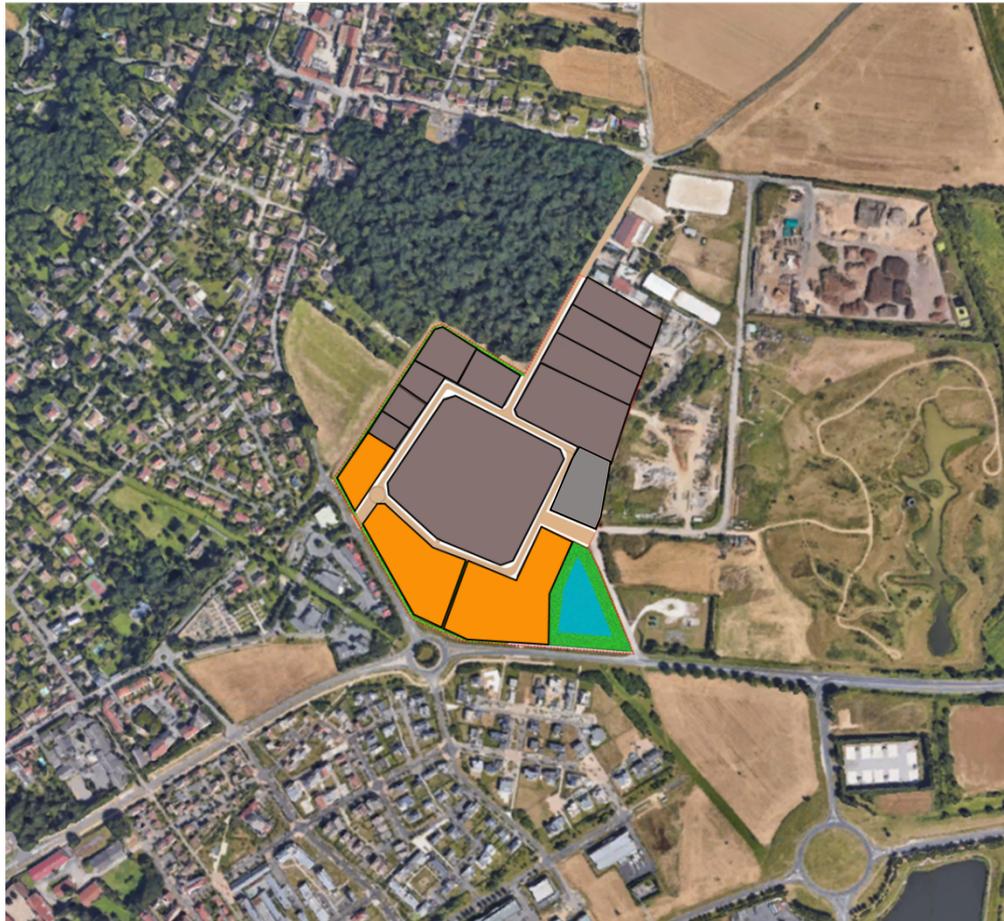
La ZAC du Clos des Haies Saint-Eloi s'étend sur 12.34 ha au sud de Chalifert, en entrée Est de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, en limite des communes de Chessy et Coupvray.

Le développement de la ZAC poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une offre foncière de **9.4 ha cessibles** avec une diversité de taille de parcelle permettant l'accueil d'entreprises PME – PMI sur **des surfaces de terrain à partir de 1000m²** ;
- Développer plus de **500 emplois** sur le site ;
- Réaliser une surface de plancher d'environ **64 000m²** ;

- Permettre le **contournement provisoire de Chalifert**, apaisant la circulation automobile dans les quartiers pavillonnaires de Chessy et Chalifert, **dans l'attente du contournement définitif** au sein de la ZAC de la Dhuis.

Schéma de principe d'aménagement de la ZAC du Clos des Haies Saint-Eloi



- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Façade de la ZAC : programmation de services, commerces, hôtellerie |  | Périmètre de ZAC |
|  | Parcelles à vocation artisanales et industrielles (PME-PMI) |  | Liaisons douces et/ou aménagements paysagers |
|  | Bassin de gestion des eaux pluviales | | |
|  | Voirie principale de la ZAC : chaussée, circulations piétonnes et cycles | | |

